

Service instructeur

DEAA - direction europe, attractivité et
aménagement

Service consulté

**PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DE DEUX SUBVENTIONS
ATTRIBUEES AU TITRE DES PROJETS D'INTERET LOCAL 2014
CTV 2014-2019 REGION MULHOUSIENNE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de prolonger à titre exceptionnel, une seconde fois et jusqu'au 31 mars 2019, le délai de validité des aides départementales attribuées à la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM au titre des Projets d'Intérêt Local 2014 à hauteur de 20 937 € pour la réfection de la Rue des Clochettes et à hauteur de 12 992 € pour la réfection d'une partie du chemin des Pèlerins. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 4 mai 2018.

1. Rappel des dispositions du règlement

Le règlement du dispositif PIL adopté le 5 juillet 2013 par le Département du Haut-Rhin prévoit que le bénéficiaire dispose d'un délai de 3 ans à compter de la notification pour transmettre les pièces justificatives. La subvention est annulée d'office si ces pièces n'ont pas été transmises dans ce délai.

Toutefois, ce délai de 3 ans peut être prolongé une fois, pour une période maximale d'un an, par délibération motivée de la Commission permanente et sur demande du maître d'ouvrage.

2. Demande de la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM

Par délibération en date du 7 juillet 2017, les deux projets ci-dessous ont bénéficié d'une prolongation du délai de validité de l'aide accordée jusqu'au 22 juillet 2018 :

- ✓ réfection de la Rue des Clochettes pour un montant de subvention de 20 937 €,
- ✓ réfection d'une partie du chemin des Pèlerins pour un montant de subvention de 12 992 €.

Par courrier en date du 22 mars 2018, la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM sollicite le Département du Haut-Rhin pour proroger une deuxième fois cette durée de validité pour ces deux projets jusqu'au 31 mars 2019 du fait du report de la réception des travaux prévue pour la fin de l'année 2018. Ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2018 de la Commune.

En conséquence, il vous est proposé de prolonger la durée de validité des aides relatives à ces deux Projets d'Intérêt Local une seconde fois, à titre exceptionnel, jusqu'au 31 mars 2019.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- prolonger, conformément à la demande de la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM en date du 22 mars 2018, à titre exceptionnel, une seconde fois et jusqu'au 31 mars 2019, le délai de validité des aides départementales soit 20 937 € pour la réfection de la Rue des Clochettes et 12 992 € pour la réfection d'une partie du chemin des Pèlerins attribuées au titre des Projets d'Intérêt Local 2014 par la Commission permanente du 11 juillet 2014 et dont le délai a déjà été prorogé une première fois par délibération de cette même commission le 7 juillet 2017,
- autoriser le versement des subventions afférentes en une seule fois à la fin de chaque opération,
- prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 71, nature 204142, programme 36421, service 006, AP 2014/K225 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT